

Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail Ministérielle du 2 avril 2026 : une séance marquée par des alertes fortes

La séance était présidée par Mohammed AARABI, accompagné notamment de Nadine RICHARD-PEJUS (SRH), Virginie FARJOT (BASS), et Pierre CLAVEL, coordonnateur du réseau des inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST). La DGAL est représentée par Fanny DUFUMIER (Sous-Direction du Pilotage des Ressources et des Services) et Isabelle CENZATO (Délégation du Soutien aux Services). La DGPE est également représentée.

FO Agriculture était représentée par Soizic BLOT, Frédéric BOQUET, Emmanuel CHARASSE, Nicolas GILOT, Catherine HOBENICHE, Peggy LAPIERRE, Stéphane TOUZET, Zalifa ASSANI et Tarikil SAIDINA.

Déclaration liminaire.....	2
Pilotage de la santé et sécurité au travail : des outils en construction.....	2
Rapport d'activités des ISST : un constat préoccupant.....	2
Programme national de prévention : des orientations à concrétiser.....	3
Situation à Mayotte : une urgence absolue.....	3
Télémédecine : une réponse partielle à la pénurie.....	3
Assistants de prévention : un rôle fragilisé.....	4
Note de service sur les congés maladie.....	4
Conclusion.....	4

Déclaration liminaire

La formation spécialisée du CSA ministériel s'est tenue le 2 avril 2026 dans un contexte de dégradation préoccupante des conditions de travail au sein du ministère. Les organisations syndicales ont, dès l'ouverture de la séance, alerté sur la gravité des situations rencontrées sur le terrain par une déclaration liminaire unitaire.

En réponse à cette déclaration liminaire, le président a indiqué que l'administration prenait acte des constats et des alertes formulées, en affirmant sa volonté de transformer ces constats en actions, mais actuellement le BASS est en difficulté pour mobiliser les moyens nécessaires. Toutefois, au regard des échanges, les réponses apportées apparaissent encore largement insuffisantes au regard des enjeux.

Pilotage de la santé et sécurité au travail : des outils en construction

L'administration a présenté un dispositif de veille réglementaire structuré, qui devrait permettre une diffusion mensuelle d'informations à destination du BASS, médecin coordinateur, ISST, membres de la Formation spécialisée du CSA MAASA et réseaux, dans un premier temps, et ensuite elle pourrait être diffusée aux acteurs de prévention.

Si cet outil constitue une avancée en termes de structuration, **FO** a souligné qu'il devrait être rendu accessible à un public plus large, et notamment à l'ensemble des agents. Il a également rappelé qu'un outil, aussi pertinent soit-il, ne saurait se substituer à une politique de prévention effective et déclinée sur le terrain.

Rapport d'activités des ISST : un constat préoccupant

Le rapport d'activité 2025 des inspecteurs santé et sécurité au travail met en évidence des difficultés persistantes et structurelles.

Plusieurs constats majeurs ont été soulignés :

- une évaluation des risques encore largement insuffisante, avec de nombreux DUERP non actualisés ;
- une dégradation marquée de la médecine de prévention ;
- un manque de moyens humains et organisationnels ;
- un dialogue social fragile dans de nombreuses structures ;
- une exploitation encore insuffisante des retours d'expérience en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

FO a souligné un durcissement notable du ton employé par les ISST par rapport aux années précédentes. Cette évolution traduit, selon nous, une aggravation réelle des conditions de travail dans les services. **FO** a également mis en avant plusieurs points de blocage importants :

- le rôle des secrétariats généraux communs (SGCD), qui freinent le fonctionnement des instances et la mise en œuvre des actions de prévention ;
- le manque de formation des membres des formations spécialisées ;
- l'absence de dynamique homogène entre les différentes formations spécialisées de réseau.

Il a notamment été relevé que seule la formation spécialisée Agriculture-Forêt semble aujourd'hui pleinement engagée dans une démarche structurée de prévention.

FO a également dénoncé un défaut d'information des agents et des représentants du personnel lors des visites des ISST, lorsque celles-ci ne sont pas relayées par les directions des structures visitées.

Programme national de prévention : des orientations à concrétiser

Le programme national de prévention a été présenté comme la feuille de route ministérielle en matière de santé et sécurité au travail. Plusieurs avancées ont été évoquées, notamment :

- le lancement d'un programme de recherche sur les risques psychosociaux pour la période 2026-2029 ;
- la mise en place prochaine d'un observatoire de la santé et des conditions de travail ;
- des travaux en cours sur la prévention des risques chimiques.

Les représentants du personnel ont toutefois exprimé leur vigilance face au caractère encore très théorique de ces dispositifs. Ils ont insisté sur la nécessité de traduire rapidement ces orientations en actions concrètes et visibles pour les agents.

Situation à Mayotte : une urgence absolue

Les échanges ont mis en lumière une situation particulièrement préoccupante à Mayotte, tant en matière de sécurité que de conditions de travail. Les témoignages de nos membres qui ont réalisé des réunions en janvier sur place et nos experts mahorais ont fait état :

- d'agressions régulières d'agents ;
- de vols et d'intrusions dans les établissements ;
- de conditions matérielles très dégradées (locaux insalubres, absence d'équipements de sécurité) ;
- de l'absence de médecine du travail ;
- d'un climat social fortement détérioré.

Certains faits particulièrement graves ont été rapportés, illustrant le niveau de tension et d'insécurité auquel sont confrontés les agents.

FO grâce aux interventions précises de ses experts locaux et à sa connaissance approfondie de la situation, a dénoncé une situation inacceptable, mettant en danger les agents et ne permettant pas l'exercice normal des missions de service public.

FO a demandé :

- une intervention rapide du ministère à un niveau approprié ;
- l'organisation d'une mission sur place associant les acteurs de la prévention ;
- la mise en œuvre de mesures concrètes et immédiates pour garantir la sécurité des agents.

FO a également insisté sur la nécessité d'une remontée forte de cette situation au niveau ministériel.

Télémédecine : une réponse partielle à la pénurie

L'administration a présenté un projet d'expérimentation de télémedecine en santé au travail, destiné à pallier le manque de médecins de prévention dans certains territoires. Si l'objectif de continuité du suivi médical est partagé, de nombreuses interrogations subsistent.

FO a exprimé des réserves importantes, notamment sur :

- la perte de contact direct avec les agents ;
- la difficulté d'appréhender les situations de travail à distance ;
- la question du « tiers temps », indispensable à une véritable politique de prévention.

FO a insisté sur le fait que cette expérimentation ne devait pas conduire à abandonner la recherche de solutions pérennes pour renforcer la médecine de prévention.

Assistants de prévention : un rôle fragilisé

Les résultats de l'enquête de la DGAFP confirment les difficultés rencontrées par les assistants de prévention. Il apparaît notamment que :

- le temps consacré à ces missions est insuffisant ;
- les moyens humains et matériels sont limités ;
- la reconnaissance de ces fonctions reste inégale.

FO a rappelé que ces constats correspondent pleinement aux remontées du terrain. Dans de nombreuses structures, les assistants de prévention ne disposent pas du temps nécessaire pour exercer leurs missions, celles-ci étant souvent reléguées au second plan.

FO a insisté sur la nécessité de reconnaître pleinement ces fonctions et de leur donner les moyens d'agir.

Note de service sur les congés maladie

L'administration a présenté la future note de service relative aux congés maladie, appelée à remplacer celle de 2019. Cette note, structurée sous forme de fiches pratiques, vise à améliorer la lisibilité des dispositifs.

Les représentants du personnel ont salué cet effort de clarification, tout en soulignant :

- la complexité persistante des dispositifs ;
- la nécessité d'accompagner sa diffusion par des actions de formation ;
- l'importance d'une publication rapide.

Conclusion

Cette séance confirme une dégradation globale des conditions de travail au sein du ministère, ainsi que des difficultés structurelles dans la mise en œuvre des politiques de prévention. **FO** alerte sur l'écart croissant entre les constats partagés et les actions effectivement engagées. Les blocages organisationnels, notamment liés aux SGCD, ainsi que le manque de moyens et de pilotage opérationnel, freinent l'amélioration des conditions de travail.

Dans ce contexte, **FO** réaffirme la nécessité :

- de mesures concrètes et immédiates ;
- d'un renforcement des moyens humains dédiés à la prévention ;
- d'une véritable reconnaissance des acteurs de la prévention ;
- d'un dialogue social effectif et respecté.

Les constats sont désormais largement établis. Il appartient désormais à l'administration de traduire ces constats en actions à la hauteur des enjeux.

*L'équipe **FO** Agriculture*



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

